

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL (Art L 5211-10 suivants du CGCT)

- **Décision n° 2023-69 du 20 septembre 2023 : Bâtiments scolaires – Rénovation de l'école de La Sauvetat – Diagnostic plomb et amiante.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la prestation de diagnostic amiante et plomb de l'école de La Sauvetat à Agenda Diagnostics, cabinet d'expertise Cayon (32000 AUCH) pour un montant total de 1 675 € HT.
- **Décision n° 2023-70 du 20 septembre 2023 : Diagnostic et étude d'opportunité - Autoconsommation énergétique collective en zone d'activités de Fleurance.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la prestation de diagnostic et étude d'opportunité d'une expérimentation d'autoconsommation collective en zone d'activités de Fleurance à la société ENOGRID (45074 ORLEANS) pour un montant total de 5 500 € HT.
- **Décision n° 2023-71 du 26 septembre 2023 : Juridique Finances Communication – Signature d'une lettre de mission – Dossier pénal – Marché de travaux de sécurisation et restauration du pont d'Aurenque.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide DE CONFIER une mission de représentation devant les instances pénales au cabinet SEBAN & Associés Occitanie pour la défense de la communauté de communes pour un cout horaire de 185 € HT pour la rédaction de tout document, la présence à toute réunion, à toute audience, et un cout forfaitaire de 1.000 € HT pour toute réunion et présence aux audiences (frais de déplacement compris).
- **Décision n° 2023-72 du 4 octobre 2023 : Bâtiments scolaires – Ecole de Montestruc – Etude thermique RTex avant/après travaux.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER l'étude thermique RTex avant/après travaux de l'école communale de Montestruc, à la société ACIEB (32000 AUCH) pour un montant de 1 500,00 € HT.
- **Décision n° 2023-73 du 4 octobre 2023 : Travaux et équipement communautaires – Achat et mise en service du module PES MARCHES.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la fourniture et la mise en service d'un module PES Marchés, associé au logiciel comptable, à l'entreprise INETUM pour un montant de 1 180 € HT.
- **Décision n° 2023-74 du 10 octobre 2023 : Juridique Finances Communication – Constitution d'une provision dans le cadre d'un contentieux.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide DE CONSTITUER une provision pour risques et charges exceptionnels de 15 960 euros par émission d'un mandat au compte 6875, au titre de l'exercice budgétaire 2023 pour le risque lié au contentieux avec la société ORALU.
- **Décision n° 2023-75 du 10 octobre 2023 : Juridique Finances Communication – Constitution d'une provision pour dépréciation de créances sur le budget principal.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide DE CONSTITUER une provision pour dépréciation des actifs circulants de 618,80 euros aux comptes 491 pour les dépréciations des comptes 41 et de 778,92 aux comptes 496 pour les dépréciations des comptes 46, par émission de mandats au compte 6817, au titre de l'exercice budgétaire 2023 sur le budget principal de la collectivité.

- **Décision n° 2023-76 du 10 octobre 2023 : Juridique Finances Communication – Constitution d’une provision pour dépréciation de créances sur le budget annexe assainissement.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide DE CONSTITUER une provision pour dépréciation des actifs circulants de 1 012,66 euros aux comptes 491 pour les dépréciations des comptes 41, par émission de mandats au compte 6817, au titre de l’exercice budgétaire 2023 sur le budget annexe assainissement.
- **Décision n° 2023-77 du 13 octobre 2023 : Bâtiments scolaires – Ecole de La Romieu – Nettoyage et entretien de la toiture.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D’ATTRIBUER les travaux de nettoyage et entretien de la toiture de l’école de La Romieu, à la SARL CASTAY (32480 LA ROMIEU) pour un montant de 6 615 € HT.
- **Décision n° 2023-78 du 13 octobre 2023 : Bâtiments scolaires – Ecole de La Romieu – Réparation de la toiture de la cuisine.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D’ATTRIBUER les travaux de réparation de la toiture de la cuisine de l’école de La Romieu, à la SARL CASTAY (32480 LA ROMIEU) pour un montant de 3 690 € HT.
- **Décision n° 2023-79 du 13 octobre 2023 : Relais petite enfance Fleurance – Mise en place d’une procédure de bornage et relevé topographique extérieur de la parcelle BV n°189.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D’ATTRIBUER la prestation de bornage et relevé topographique extérieur de la parcelle BV n°189 sur la commune de Fleurance au cabinet XMGE Géomètres Experts (32500 FLEURANCE) pour un montant de 1 710 € HT.
- **Décision n° 2023-80 du 13 octobre 2023 : Bâtiments scolaires – Ecole de Miradoux – Remplacement de vitrages.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D’ATTRIBUER les travaux de remplacement de vitrages de l’école de Miradoux, à la micro-entreprise BOUSQUET MENUISERIE (32340 MIRDAOUX) pour un montant de 2 109,90 € HT (non assujetti à la TVA).
- **Décision n° 2023-81 du 17 octobre 2023 : Travaux et équipement communautaires – Office de Tourisme de Fleurance – Coordination SPS.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D’ATTRIBUER la prestation de coordination SPS de l’opération de réhabilitation d’un ancien commerce en office du tourisme à Fleurance à la société FRD COORDINATION (32380 CADEILHAN) pour un montant de 3 495 € HT.
- **Décision n° 2023-82 du 20 octobre 2023 : Développement des usages du numérique – Prestation d’animation du FabLab – Semaine de l’industrie 2023.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D’ATTRIBUER la prestation d’animation du FabLab sur la semaine de l’Industrie 2023, à l’entreprise COMBUSTIBLE NUMERIQUE (31200 TOULOUSE) pour un montant de 4 533,50 € HT (non assujetti à la TVA).
- **Décision n° 2023-83 du 20 octobre 2023 : Environnement, développement durable, énergies renouvelables – Attribution du marché d’études sur la planification et l’accueil des énergies renouvelables sur la Lomagne Gersoise.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D’ATTRIBUER la prestation la prestation d’ingénierie pour l’étude susmentionnée au bureau d’études François BONNEAUD pour un montant de 20 000 € HT.
- **Décision n° 2023-84 du 20 octobre 2023 : Travaux et équipement communautaires – Office de Tourisme de Fleurance – Prestation de contrôle technique.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D’ATTRIBUER la prestation de contrôle technique du projet d’aménagement de l’Office de Tourisme à Fleurance à l’agence SOCOTEC (32000 AUCH) pour un montant total de de 4 000 € HT soit 3 650 € HT pour les missions de base et 350 € HT pour l’attestation accessibilité handicapés.

- **Décision n° 2023-85 du 6 novembre 2023 : Développement des usages du numérique - Signature d'une convention d'occupation du Fablab et de partenariat avec l'association Fablab Lomagne.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide DE SIGNER une convention avec l'association Fablab Lomagne telle que présentée en annexe, ayant pour objectif de préciser :
 - les conditions de mise à disposition du fablab et de ses équipements par la communauté de communes à l'association d'usagers du fablab,
 - les conditions d'occupation et d'accès au lieu, d'utilisation des équipements et de remplacement des matériaux et consommables,
 - les responsabilités, assurances de chaque partie.
- **Décision n° 2023-86 du 6 novembre 2023 : Juridique Finances Communication – Signature d'une convention d'honoraires pour assistance et conseil juridique sur des dossiers d'urbanisme.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide DE CONFIER une mission d'assistance et de conseil juridique afin d'analyser la possibilité de régulariser deux bâtiments situés sur le territoire de la commune de Lectoure à la société d'avocats BOUYSSOU et Associés pour un cout horaire de 230 € HT et un temps de travail estimé entre 5 et 8 heures.
- **Décision n° 2023-87 du 15 novembre 2023 : Bâtiments scolaires – Ecole de Goutz – Réparation de portes et de volets.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER les travaux de remplacement moteur volet roulant, réparation de couissant et de porte de l'école de Goutz, à MENUISERIE RIEU (32390 MONTESTRUC) pour un montant de 1 995 € HT.
- **Décision n° 2023-88 du 20 novembre 2023 : Bâtiments scolaires – Rénovation de l'école de Pauilhac – Relevé topographique de la cour.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la prestation de relevé topographique de la cour de l'école communale de Pauilhac au cabinet XMGE Géomètres Experts (32500 FLEURANCE) pour un montant de 1 390 € HT.
- **Décision n° 2023-89 du 22 novembre 2023 : Signature d'une convention d'occupation précaire et temporaire entre la commune de Lectoure et la Communauté de communes de la Lomagne Gersoise, portant sur 2 bureaux, un hall d'entrée et une salle de réunion situées dans le bâtiment à proximité immédiate de la Maison de santé pluridisciplinaire de Lectoure afin d'étendre la capacité de celle-ci.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide DE SIGNER la convention d'occupation précaire et temporaire avec la commune de Lectoure pour une durée de 12 mois reconductible pour une durée totale de trois ans, pour un montant annuel de 2 036 euros (prix révisable) au titre de la location et d'une provision pour charge de 50 euros mensuels.
- **Décision n° 2023-90 du 1^{er} décembre 2023 : Accompagnement aux usages du numérique – Soutien à la parentalité – Achat d'un véhicule à usage de FabLab mobile.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la fourniture d'un véhicule électrique type fourgon destiné à accueillir le Fablab mobile communautaire au concessionnaire TECHENE (32000 AUCH) pour un montant de 32 916,67 € HT diminué du bonus écologique de 4 000 €.
- **Décision n° 2023-91 du 1^{er} décembre 2023 : GEMAPI – Prévention des crues - Travaux d'urgence pour reconstitution de la digue de Fleurance.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER les travaux d'urgence de reconstitution de la digue de Fleurance pour prévention des crues à l'entreprise FAYAT TP – STAT DUGARCIN (33502 LIBOURNE) pour un montant de 1 973,20 € HT.
- **Décision n° 2023-92 du 1^{er} décembre 2023 : GEMAPI – Prévention des crues - Travaux d'enlèvement des matériaux mis en urgence dû au risque de crue sur la digue de Fleurance.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER les travaux d'enlèvement des matériaux mis en urgence dû au risque de crue sur la digue de Fleurance à l'entreprise FAYAT TP – STAT DUGARCIN (33502 LIBOURNE) pour un montant de 1 582,50 € HT.